

REUNION DU 21 JANVIER A 19 HEURES 00

L'an deux mille vingt et un, le 21 janvier 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 janvier 2022

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Renée GAIVORT, Anne-Françoise LE BIHAN, Dominique TRECANT, Véronique PERON, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Pierre-Alain LOEZIC, Lucie KOWAL, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT, Myriam ROSSOLIN

Etaient absents : Thibaut DE LE MOTTE ayant donné pouvoir à Claude CONAN, Philippe DEPUTTE absent

Secrétaire de séance : Nolwenn GENTIL

DE-2022-02-01

EXTENSION ET REHABILITATION DE LA MAIRIE

***VU** la délibération en date du 11 décembre DE-2020-06-10 portant sur le projet d'extension et de réhabilitation de la mairie ;*

***VU** la délibération du conseil municipal DE-2021-02-06 autorisant le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la réhabilitation de la mairie ;*

***VU** la délibération du conseil municipal DE-2021-04-01 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pur la réhabilitation et l'extension de la mairie.*

Monsieur LE Maire explique que depuis l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte DEVERNAY au mois d'août, un travail autour de la définition du projet a été réalisé pour présenter aujourd'hui au conseil municipal un avant-projet détaillé et aboutir au dépôt du permis de construire dans les semaines à venir.

Cet APD a été travaillé en respectant les choix et la démarche dictée par le conseil municipal à savoir :

- Réhabilitation du bâtiment existant ;
- Extension pour permettre d'accueillir une salle du conseil dimensionnée aux besoins ;
- Une démarche environnementale forte avec utilisation de biomatériaux, respect des principes de l'écoconstruction et construction bioclimatique.

Cet APD amène à un coût estimatif de travaux (aux coûts d'aujourd'hui de 738 310 € HT et donc une proposition d'honoraires de 68 292.14 € HT soit le plan de financement estimatif suivant :

Extension et réhabilitation de la mairie

Plan de financement estimatif

Dépenses HT		Recettes	
Maîtrise d'œuvre	68 292,14 €	Subvention Etat	282 000,00 €
Travaux	738 310,00 €	Subvention départementale	187 500,00 €
		Subvention autres financeurs	
		Auto- financement	337 102,14 €
Total dépenses	806 602,14 €	Total recettes	806 602,14 €

Après en avoir délibéré, avec 4 abstentions (Monsieur Jean-François THIEBOT, Monsieur Denis L'ANGE, Monsieur Claude CONAN ayant pouvoir de Monsieur Thibaut DE LA MOTTE) et 14 voix pour, le conseil municipal :

- VALIDE l'avant-projet détaillé pour un montant estimer de travaux de 738 310 € HT et le plan de financement estimatif présentés, sous réserve de l'avis favorable du bureau de contrôle ;
- VALIDE la proposition d'honoraires pour la maitrise d'œuvre pour 68 292.14 € HT ;
- VALIDE le plan de financement estimatif ;
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des services de l'Etat, du Département et d'autres financeurs potentiels ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents.

DE-2022-02-02

DETERMINATION ET CREATION DES NOMS DE VOIES « LOTISSEMENT LES COTEAUX DE LA RIA

VU l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales,

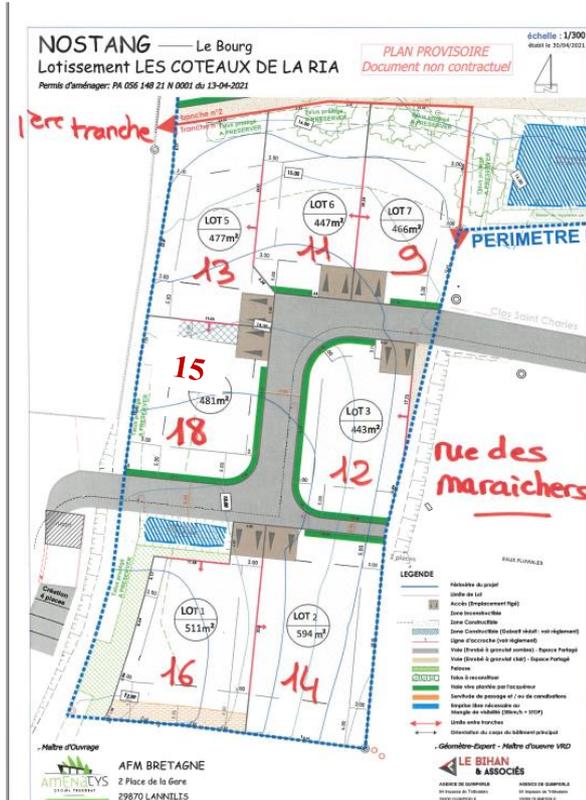
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la numérotation de toutes les habitations de la commune de NOSTANG.

Au regard de l'état d'avancement des travaux d'aménagement du lotissement des coteaux de la Ria, il convient d'en nommer les voies.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- CREE la rue des Pommiers telle que présenté sous ce plan ;

- NUMEROTE comme indiquait sous ce plan.



DE-2022-02-04

GRATIFICATION DE STAGIAIRE

Il est proposé au conseil municipal de reporter ce point.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil décide de reporter ce point à un prochain conseil municipal.

DE-2022-02-05

CONVENTION DE PARTENARIAT RIPAME

Madame LE QUINTREC explique que depuis plusieurs années, la population nostangaise bénéficie des activités gérées par la commune de Kervignac au titre du relais intercommunal parents-assistantes maternelles-enfants.

Pour cela, une convention fixant les modalités et la participation financière est annexée au présent ordre du jour.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- POURSUIT la participation de la commune de Nostang à ce dispositif ;
- VALIDE la proposition de convention ;

- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents ;
- PREVOIT les crédits au budget.

DE-2022-02-06

**AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT**

VU l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales

Monsieur Denis L'ANGE explique que le code général des collectivités territoriales prévoit que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption.

	BP 2021 (inclus RAR)	DM	Crédits ouverts	Autorisation
13 - Travaux de voirie divers	10 111,96 €		10 111,96 €	2 527,99 €
2152 - Installations de voirie			0,00 €	
2131			0,00 €	
2315 - Intallation, matériel et outillage technique	10 111,96 €		10 111,96 €	
14 - Travaux de bâtiments	23 460,00 €	6 600,00 €	30 060,00 €	7 515,00 €
040-21318 - Autres bâtiments publics			0,00 €	
21318			0,00 €	
2313 - Construction	23 460,00 €	6 600,00 €	30 060,00 €	
15 - Restauration de la chapelle de Legevin	30 000,00 €		30 000,00 €	7 500,00 €
2031 - Etudes	30 000,00 €		30 000,00 €	
2313 - Construction	0,00 €		0,00 €	
18 - Acquisition matériel, outill, mobilier	24 903,30 €	20 000,00 €	44 903,30 €	11 225,83 €
2051 - Concessions et droits similaires	3 500,00 €		3 500,00 €	
21316 - Equipement cimetièrè			0,00 €	
2158- Autres installations matériel et outillages			0,00 €	
2181 - Installations générales , agencement et aménagement divers			0,00 €	
2182- Matériel de transport			0,00 €	
2183- Matériel informatique	1 000,00 €		1 000,00 €	
2184 - Mobilier	4 329,30 €		4 329,30 €	
2188 - Autres immo corporelles	16 074,00 €	20 000,00 €	36 074,00 €	
28 - Programme annuel de voirie	78 379,94 €		78 379,94 €	19 594,99 €
2315 - Installations, matériels et outillages techniques	78 379,94 €		78 379,94 €	
35 - Ex immeuble Brisorgueil	21 000,00 €		21 000,00 €	5 250,00 €
2031 - Frais d'études	0,00 €		0,00 €	
2313- Construction	21 000,00 €		21 000,00 €	
37 - Révision Plan Local urbanisme	23 000,00 €		23 000,00 €	5 750,00 €
202 - Frais d'élaboration des docs d'urbanisme	23 000,00 €		23 000,00 €	
39- Restauration Chapelle de Kergoh	50 000,00 €		50 000,00 €	12 500,00 €
2313 - Construction	50 000,00 €		50 000,00 €	
40 - Réhabiliitation de la maison Bourgeon	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €
2031 - Frais d'études	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	
42 - Eaux pluviales	44 000,00 €	-26 600,00 €	17 400,00 €	4 350,00 €
2111 - Terrains nus	44 000,00 €	-26 600,00 €	17 400,00 €	
43 - Réhabilitation de la mairie	24 000,00 €		24 000,00 €	6 000,00 €
2031 - Frais d'études	24 000,00 €		24 000,00 €	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget et dans la limite des crédits ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur la situation sanitaire

Fin de séance à 21h20

<i>Jean-Pierre GOURDEN</i>	<i>Christophe TERRES</i>	<i>Marie LE QUINTREC</i>
<i>Claude CONAN</i>	<i>Ghislaine BROQUARD</i>	<i>Denis L'ANGE</i>
<i>Dominique TRECANT</i>	<i>Renée GAIVORT</i>	<i>Anne-Françoise LE BIHAN</i>
<i>Thibaut DE LA MOTTE</i>	<i>Véronique PERON</i>	<i>Didier LE CHANU</i>
<i>Ayant donné pouvoir à Claude CONAN</i>		
<i>Nolwenn GENTIL</i>	<i>Pierre-Alain LOEZIC</i>	<i>Lucie KOWAL</i>
<i>Philippe DEPUTTE</i>	<i>Solenn LOEZIC</i>	<i>Jean-François THIEBOT</i>
<i>Excusé</i>		
<i>Myriam ROSSOLIN</i>		